



République Française – Département de l'Hérault

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté du Maire
N° 2025-45

Accusé de réception en préfecture
034-213400310-20250612-AR202545-AR
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Objet : Autorisation d'ouverture au public du « Centre Commercial Intermarché » – ZAC de la Capucière

Le Maire de Bessan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et la circulaire du 22 juin 1995 relative aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016-I-1015 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Béziers pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté municipal en date du 18 mars 2025 autorisant les travaux décrits dans l'autorisation de travaux n°34031.24K0003 au nom de la SAS SODIBES représentée par Jean-Baptiste SARIA, située ZAC de la Capucière à Bessan ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'étude de projet en date du 11 mars 2025 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Béziers contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH de l'autorisation d'urbanisme n°34031.24K0003 ;

Vu l'avis favorable de l'étude de projet en date du 19 décembre 2024 de la commission d'arrondissement de Béziers pour l'accessibilité aux personnes handicapées de l'autorisation de travaux n°34031.24K0003 ;

Vu l'avis favorable à l'ouverture au public suite à la visite réception travaux préalable en date du 12 juin 2025 de la commission de sécurité d'arrondissement de Béziers contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'établissement dénommé « Centre Commercial Intermarché » de type principal M et de catégorie 2 sis ZAC de la Capucière, Route de Saint Thibéry à Bessan est autorisé à ouvrir au public.

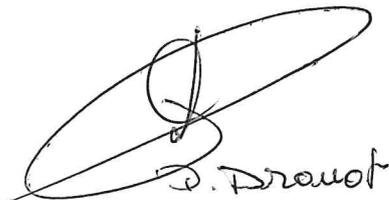
Article 2 : Les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de visite de la commission de sécurité du 12 juin 2025 devront être réalisées.

Article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Article 4 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

.../...

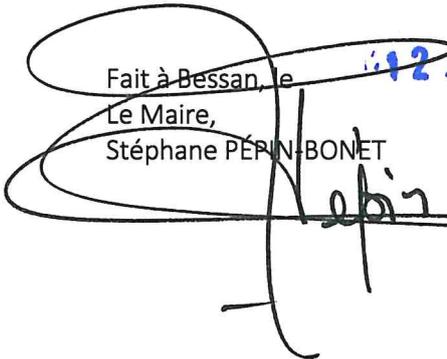
Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de Marseillan, ainsi que l'exploitant de l'établissement susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.



D. Drouot

Notification effectuée le
Directeur
12.06.2015

Fait à Bessan, le 12 JUN 2015
Le Maire,
Stéphane PÉPIN-BONET



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



Mairie de Bessan

Place de l'Hôtel de Ville, CS 20001 • 34550 Bessan • Tél: 04 67 00 81 81 • Fax: 04 67 77 41 73 • mairie@bessan.fr • www.bessan.fr